

Opinions : pollution : en tirer la leçon

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **17 (1987)**

Heft 4: **w**

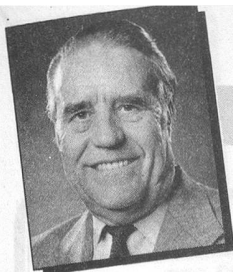
PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



JEAN HEER

Pollution: en tirer la leçon

S'occuper de la pollution n'est pas seulement une affaire de mode. Certes, l'écologie n'avait pas les honneurs du dictionnaire il y a 25 ans. Certes, des grands pays comme la République Fédérale Allemande n'ont eu un ministre de l'environnement que depuis 1986. Certes enfin, il y a longtemps que le monde vit dans la pollution sans le savoir et que la grande crainte qui traverse les médias n'est pas toujours inspirée par de pures constatations esthétiques ou sociales: la peur de la pollution fait monter le tirage des journaux et l'impact des télévisions.

Toutefois, il faut bien voir que les moyens de lutte contre l'augmentation réelle de la pollution ne sont pas encore, même un an après Tchernobyl, à la mesure de ce qu'ils devraient être. Il devrait y avoir dans ce domaine une certaine priorité. Peut-être une réduction du fédéralisme, peut-être une attribution d'urgence au problème de l'environnement. De toute manière, il faut une concertation toujours plus grande entre communautés politiques, entre Etats, entre organisations.

Rien ne sert de perdre la tête

Il ne faut évidemment pas se laisser aller à l'hystérie. Nous ne sommes pas menacés à chaque heure et à chaque instant. Mais si l'on prend l'exemple de Tchernobyl, on doit convenir que les mesures prises pour lutter contre un mal qui ne connaît pas les frontières l'ont été en ordre dispersé. Pour la pollution du Rhin, on s'est mieux entendu vu que le fleuve est un endroit précis, dont les eaux sont analysables et dont

les riverains sont toujours les mêmes. Des normes ont pu être mises sur pied. On espère qu'elles seront respectées aussi bien par la chimie suisse que par les phosphates français et les usines allemandes.

Le travail à entreprendre sur le plan juridique général est considérable. Prenons un exemple: au début de l'année, en Bavière, un producteur de petit-lait en poudre, après avoir reçu 3,8 millions de marks comme dédommagement parce que la marchandise avait été radioactivée à la suite de l'accident de Tchernobyl, n'avait nullement été obligé par les autorités de détruire le chargement. Rien ne lui interdisait de le revendre, puisqu'on disait, selon certains experts, qu'un mélange modéré de la poudre de petit-lait avec du fourrage était inoffensif pour les hommes et les animaux. De plus, les normes admissibles varient d'un pays à l'autre, si bien que le petit-lait en question pouvait être exporté vers l'Egypte. Le ministre de l'environnement allemand a dû prendre sur lui la responsabilité de faire détruire le chargement.

Le véritable brouillard intense

Un autre cas: le brouillard qui a régné en février sur Berlin et sur Hambourg, nécessitant l'arrêt de toute circulation, l'Allemagne, de nouveau, s'est trouvée en l'occurrence aux premières loges. On comprend d'ailleurs l'impact considérable des «verts» sur la politique allemande. Depuis des années, en hiver, la Ruhr notamment est placée sous une espèce de cloche laiteuse dangereuse pour la respiration. Comme en général les vents soufflent principalement de l'ouest, la France et

la Grande-Bretagne sont évidemment moins touchées par la pollution étrangère que l'Allemagne. Et pour Berlin-Ouest s'ajoute encore le fait que Berlin-Est ne connaît presque pas de limitation à l'infection de l'atmosphère par l'industrie. 80 à 90% des produits nocifs qui se sont abattus sur les quartiers occidentaux provenaient de l'Allemagne orientale. On précise même que, dans la région de Leipzig et de Cottbus, le nuage de dioxyde de soufre émis par l'industrie minière du lignite se mesure en une année au poids de 1,5 million de tonnes. Or, au début du printemps encore, l'accord sur la protection de l'environnement inter-allemand n'était pas signé.

Tout dépend de l'endroit où l'on se trouve

Pour donner force de loi à de tels textes, il faudrait une volonté politique. Les membres de la Communauté économique européenne en ressentent l'urgence d'une façon bien différente selon les pays. Même en Belgique, l'industrie de l'acier, pourtant nationalisée, ne voit pas autant de raisons que la même industrie située plus à l'est de prendre des mesures radicales contre la pollution.

La grande question est donc de savoir jusqu'à quand une telle situation va durer. Dans ce domaine plus que dans tout autre, l'égoïsme ne doit pas primer sur la solidarité. Il s'agit en fin de compte, comme pour le Sida ou d'autres fléaux de ce siècle, de la survie de tous ou, pour le moins, de la grande majorité des habitants de la partie la plus industrialisée de l'Europe, donc aussi de la Suisse. J. H.

Spalt supprime les maux de tête. Vite.



Spalt, le composé du Prof. Dr. méd. Much, est en vente en pharmacies et drogueries.

Distribué par: Prof. Dr. méd. Much AG, 8952 Schlerten ZH